

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
NEUVIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2012-2013)
LE 9 AVRIL 2013**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Chantal Zaccour, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 9 AVRIL 2013 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CHANTAL ZACCOUR, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Josyane Desjardins (16)
Suzanne Gaudette (8)
Marie-Louise Kerneïs (7)
Suzanne Tremblay (6)

MM. les commissaires

Stéphane Bessette (1)
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Les commissaires représentants du comité de parents

M. Richard Pilote, niveau primaire (Arrivée à 19 h 29)
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.- 03364-04-13 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2013

06.02 Calendrier des rencontres 2013-2014

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Réfection des blocs de services sportifs à l'école Jacques-Leber : Appel d'offres n° P-91205-12

10.02 Réfection de blocs sanitaires à l'école Louis-Cyr : Appel d'offres n° P-91208-12

10.03 Remplacement de bassins de toiture à l'école Félix-Leclerc : Appel d'offres n° P-91203-12

10.04 Remplacement de la maçonnerie, plomberie et travaux connexes à l'Édifice Sainte-Catherine : Appel d'offres n° P-91220-12

10.05 Remplacement de bassins de toiture à l'école Saint-Michel-Archange : Appel d'offres n° P-91219-12

10.06 Remplacement de la toiture à l'école Laberge : Appel d'offres n° P-91207-12

10.07 Remplacement de bassins de toiture à l'école de la Magdeleine : Appel d'offres n° P-91210-12

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

13.01 Achat des actifs de Transdev-Veolia par Autobus La Prairie (filiale de Autobus Dufresne)

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Plan de conservation des milieux humides de la Ville de Candiac, certificat d'autorisation

Un document est déposé sous la cote 05.00-a Suivi n° 1.

Ce sujet est réglé.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

C.E.- 03365-04-13

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,
que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2013.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03366-04-13

06.02 CALENDRIER DES RENCONTRES 2013-2014 – COMITÉ EXÉCUTIF

M^{me} Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier.

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, suggère de prévoir un changement au Règlement sur la tenue des séances ordinaires du comité exécutif (Règlement CSDGS-02-2000) afin que ledit règlement fixe la tenue de la séance ordinaire du mois de juin, le 4^e mardi, à moins que ledit mardi ne survienne le 24 juin.

CONSIDÉRANT le règlement CSDGS-02-2000 fixant la tenue des séances ordinaires du comité exécutif (n° 10-02).

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneïs, commissaire,

que le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif 2013-2014 soit adopté jusqu'en mai 2014 selon les dates suivantes :

27 août 2013	21 janvier 2014
10 septembre 2013	11 février 2014
8 octobre 2013	11 mars 2014
12 novembre 2013	8 avril 2014
10 décembre 2013	13 mai 2014

Et qu'on procède à la modification au règlement CSDGS-02-2000 pour la tenue de la séance ordinaire du comité exécutif de juin 2014.

Le tout conditionnel à l'adoption par le conseil des commissaires du calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires le 9 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – Validation

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, répond aux questions posées en lien avec la liste des comptes payés pour la période commençant le 13 mars 2013 et se terminant le 1^{er} avril 2013.

- C.E.- 03367-04-13** **10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
10.01 RÉFECTION DES BLOCS DE SERVICES SPORTIFS À L'ÉCOLE JACQUES-LEBER : APPEL D'OFFRES N° P-91205-12
Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.
- CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;
- CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;
- CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,
- d'octroyer le contrat pour la réfection des blocs de services sportifs à l'école Jacques-Leber à **Afcor Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de quatre cent cinquante et un mille dollars (451 000,00 \$) avant les taxes, soit cinq cent dix-huit mille cinq cent trente-sept dollars et vingt-cinq cents (518 537,25 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 2 avril 2013 et conditionnellement à l'obtention du financement de la mesure 50620 (Maintien du bâtiment), par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
- Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- C.E.- 03368-04-13** **10.02 RÉFECTION DE BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE LOUIS-CYR : APPEL D'OFFRES N° P-91208-12**
Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.
- CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;
- CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;
- CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,
- d'octroyer le contrat pour la réfection de blocs sanitaires à l'école Louis-Cyr à **Construction R.D.J. Inc.** pour un montant forfaitaire de cent soixante-neuf mille dollars (169 000,00 \$) avant les taxes, soit cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent sept dollars et soixante-quinze cents (194 307,75 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 3 avril 2013 et conditionnellement à l'obtention du financement de la mesure 50620 (Maintien du bâtiment), par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
- Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- C.E.- 03369-04-13** **10.03 REMPLACEMENT DE BASSINS DE TOITURE À L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC : APPEL D'OFFRES N° P-91203-12**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement de bassins de toiture à l'école Félix-Leclerc à **Toitures Léon inc.** pour un montant forfaitaire de cent vingt et un mille dollars (121 000,00 \$) avant les taxes, soit cent trente-neuf mille cent dix-neuf dollars et soixante-quinze cents (139 119,75 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 2 avril 2013 et conditionnellement à l'obtention du financement de la mesure 50620 (Maintien du bâtiment), par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03370-04-13

10.04 REMPLACEMENT DE LA MAÇONNERIE, PLOMBERIE ET TRAVAUX CONNEXES À L'ÉDIFICE SAINTE-CATHERINE : APPEL D'OFFRES N° P-91220-12

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement de la maçonnerie, plomberie et travaux connexes à l'Édifice Sainte-Catherine à **Construction Maju Ltée** pour un montant forfaitaire de trois cent huit mille quatre cents dollars (308 400,00 \$) avant les taxes, soit trois cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (354 582,90 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 5 avril 2013 et conditionnellement à l'obtention du financement de la mesure 50620 (Maintien du bâtiment), par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Richard Pilote, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire, prend son siège à 19 h 29.

10.05 REMPLACEMENT DE BASSINS DE TOITURE À L'ÉCOLE SAINT-MICHEL-ARCHANGE : APPEL D'OFFRES N° P-91219-12

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

Ce sujet est retiré considérant le montant de la plus basse soumission de cinquante-huit mille deux cent soixante-douze dollars et soixante-quatorze cents (58 272,74 \$).

C.E.- 03371-04-13

10.06 REMPLACEMENT DE LA TOITURE À L'ÉCOLE LABERGE : APPEL D'OFFRES N° P-91207-12

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement de la toiture à l'école Laberge à **9112-3364 Québec inc. / Toitures Lacharité** pour un montant forfaitaire de trois cent quinze mille trois cent treize dollars (315 313,00 \$) avant les taxes, soit trois cent soixante-deux mille cinq cent trente et un dollars et douze cents (362 531,12 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 3 avril 2013 et conditionnellement à l'obtention du financement de la mesure 50620 (Maintien du bâtiment), par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03372-04-13

10.07 REMPLACEMENT DE BASSINS DE TOITURE À L'ÉCOLE DE LA MAGDELEINE : APPEL D'OFFRES N° P-91210-12

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement de bassins de toiture à l'école de la Magdeleine à **Toitures Léon inc.** pour un montant forfaitaire de deux cent soixante-neuf mille sept cent quarante-cinq dollars (269 745,00 \$) avant les taxes, soit trois cent dix mille cent trente-neuf dollars et trente et un cents (310 139,31 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 2 avril 2013 et conditionnellement à l'obtention du financement de la mesure 50620 (Maintien du bâtiment), par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

C.E.- 03373-04-13

13.01 ACHAT DES ACTIFS DE VEOLIA TRANSDEV CANADA INC. PAR AUTOBUS LA PRAIRIE (FILIALE DE AUTOBUS DUFRESNE)

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la lettre de demande de cession de contrat de Veolia Transdev Canada Inc. écrite et signée par Monsieur Jean-Claude Lévesque, président;

CONSIDÉRANT la demande de transfert écrite et signée par Monsieur Bernard Roy, président de Autobus La Prairie;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations et obligations du transporteur Autobus La Prairie envers la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demeureront totalement inchangées.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du comité exécutif autorisent le transfert du contrat en lien avec la vente des actifs de Veolia Transdev à Autobus La Prairie à compter du 1^{er} mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.- 03374-04-13

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 35,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

1320 003

D:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2012-2013\9. 9 avril 2013 - 1320-003.doc

Secrétaire générale par intérim